

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite_011-16-chem | Grèves. Emeutes](#)[ItemJ.-B. Monfalcon. Histoire des insurrections de Lyon en 1831 et en 1834, Lyon, 1834 | Indemnisation des victimes de l'émeute \(Lyon 1831\)](#)

J.-B. Monfalcon. Histoire des insurrections de Lyon en 1831 et en 1834, Lyon, 1834 | Indemnisation des victimes de l'émeute (Lyon 1831)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0369

SourceBoite_011-16-chem | Grèves. Emeutes.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Monfalcon, Jean-Baptiste](#)

Références bibliographiquesMonfalcon, La Révolte des canuts : histoire des insurrections de Lyon en 1831 et en 1834 d'après des documents authentiques : précédé d'un essai sur les ouvriers en soie et sur les soyeux et l'organisation de la fabrique

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb36270062j>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Monfalcon, Jean-Baptiste (1792-10-11 -- 1792-10-11)
TITRE La Révolte des canuts : histoire des insurrections de Lyon
en 1831 et en 1834 d'après des documents authentiques :
précédé d'un essai sur les ouvriers en soie et sur les
soyeux et l'organisation de la fabrique
LIEU DE PUBLICATION Toulouse (19, rue A. Delieux, 31400)
DATE 1979
EDITEUR Toulouse (19, rue A. Delieux, 31400) : Eché , 1979

J. B. Moucheron

369

H. des industries de Lyon.
(1831-1834)

Indemnisation des richies de vin
(Lyon 1831)

(Lyon 1834)

Les richies des pillages inutiles / moult
la ville, au nom de la loi de l'indemnité
(le quel est renouvelable des richies qui se produisent
sur leur territoire).

La ville perd le mois (malgré le plaidoirie de
M. Sauzet, notaire).

"Un impôt qui n'est p'indemnité sur (ou),
consacre de notre a gd principe que to le citoyen,
ont in levé et brut et doivent payer de leur
personne 1 jour d'indemnité, ils ne peuvent
à notre leur coût commune et payer à bord
de leur bourg la reproduction de diraction et en
par le richies." (r 112)



[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]